

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

En exécution de l'arrêté de Madame la Présidente de Pontivy Communauté du 23 juin 2020, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (R.L.P.I.) de PONTIVY COMMUNAUTE aura lieu pendant trente-six jours consécutifs :

du 1^{er} octobre 2020 (9h00) au 5 novembre 2020 (17h00) inclus

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de l'intercommunalité.

Afin de conduire cette enquête, **le président du Tribunal Administratif de Rennes, par une décision du 5 février 2020, a désigné Mme Anne-Marie Carlier** en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de RLPi est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet de Pontivy Communauté à l'adresse suivante : <https://www.pontivy-communaute.bzh>.
- en **version papier** et sur poste informatique au siège de Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan à Pontivy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Toute information peut être demandée auprès du service Urbanisme et Aménagement de Pontivy Communauté (02.97.25.01.70).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre d'enquête papier** mis à sa disposition à l'accueil de Pontivy Communauté ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlpi@pontivy-communaute.bzh.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de Pontivy Communauté situés 1 place Ernest Jan à Pontivy, lors des **permanences** suivantes :

- Jeudi 1er octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- Mardi 6 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 16 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- Lundi 26 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 5 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de Pontivy Communauté ainsi que sur son site internet (<https://www.pontivy-communaute.bzh>) durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil communautaire de Pontivy Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du RLPi éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice.